

AVIS PUBLIC

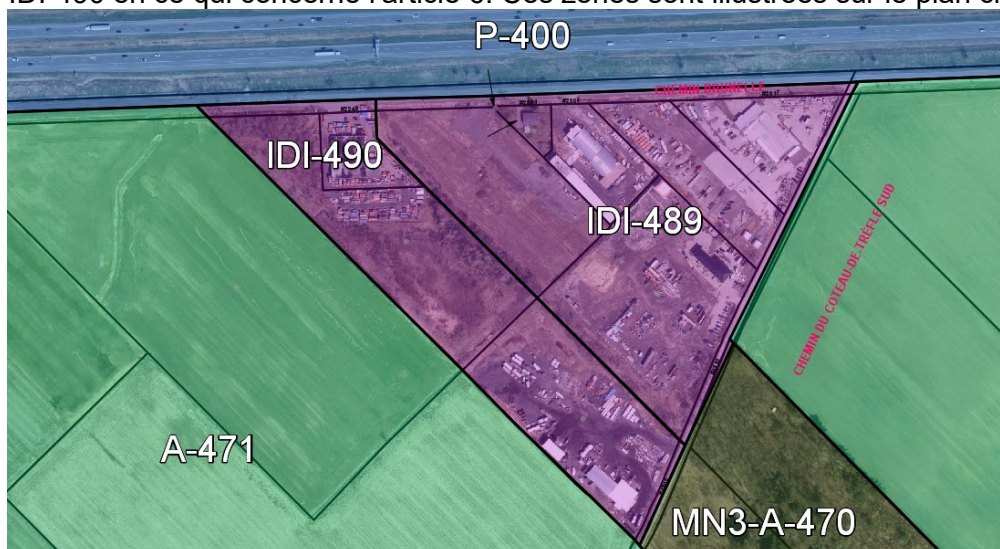
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 483-41-U

Aux personnes et organismes intéressés par le premier projet de règlement de zonage numéro 483-41-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

AVIS public est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 14 janvier 2026, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le premier projet de règlement de zonage numéro 483-41-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U afin de clarifier les dispositions du règlement de zonage relatives à la sécurité des piscines résidentielles afin que celles-ci concordent avec celles prévues par la réglementation provinciale. Aussi, il y a lieu de réviser et uniformiser les usages autorisés à la fois dans la zone IDI-489 et dans la zone IDI-490, zones constituant l'îlot déstructuré industriel situé à l'angle des chemins Brunelle et Coteau-de-Trèfle Sud.
2. Conséquemment à l'adoption de ce premier projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 février 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 1555, rue de l'École à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne désignée par ce dernier, expliquera le premier projet de règlement numéro 483-41-U et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le premier projet de règlement de zonage numéro 483-41-U contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Carignan en ce qui concerne les piscines résidentielles, ainsi que spécifiquement aux zones IDI-489 et IDI-490 en ce qui concerne l'article 6. Ces zones sont illustrées sur le plan ci-dessous :



5. Le premier projet de règlement de zonage numéro 483-41-U peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville dans la section « Avis publics » ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 19 janvier 2026.

Donné à Carignan, ce 19 janvier 2026.

Ève Poulin, avocate
Greffière